

SOCIÉTÉ DES HISPANISTES FRANÇAIS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Le Président

Paris, le 15 novembre 2005

Chers collègues,

Vous recevrez très bientôt le compte rendu de la dernière réunion du comité de la SHF. Le point principal concerne l'ouverture du premier concours des bourses SHF. Je vous demande de bien considérer l'offre qui est faite et de tenir informés les meilleurs de vos doctorants.

La finalité et l'organisation du concours, que je déclare ouvert par cette lettre, sont les suivantes :

- Les bourses de la SHF, destinées à des doctorants, ont pour objet de contribuer à financer des séjours à l'étranger pour recherche.
- La SHF offrira sept bourses en 2006. Quatre pour des séjours en péninsule ibérique (montant : 700 euros) ; trois pour des séjours en Amérique latine ou autres territoires non européens (montant : 1000 euros).
- Le jury, ou « comité des sages », sera composé de 11 membres représentant les spécialités suivantes : moyen âge, siècle d'or, XVIIIe siècle, XIXe siècle, XXe siècle, Amérique coloniale, Amérique contemporaine, linguistique, catalan, portugais et espace lusophone, iconologie.
- Le classement des candidats sera global : il se fera exclusivement au mérite et ne tiendra pas compte des spécialités.
- L'attribution des bourses est conditionnée par la qualité des dossiers : si celle-ci n'est pas jugée suffisante, il est tout à fait envisageable de ne pas attribuer l'ensemble des bourses mises au concours.
- Le dossier de candidature devra comporter :
 - l'acte de candidature sur papier libre précisant notamment le sujet de la thèse et le nom du directeur de recherches ;
 - le CV du candidat ;
 - l'attestation d'inscription en thèse ;
 - l'avis du directeur de recherches ;
 - le programme détaillé des recherches à mener sur le terrain (entre 2 et 3 pages) ;
 - un état prévisionnel aussi précis que possible des dépenses ;
 - un certificat sur l'honneur attestant que, pour la période concernée, le candidat ne bénéficie pas d'une autre bourse spécifique (le concours n'est fermé ni aux allocataires ni aux salariés) ;
 - l'engagement écrit de fournir un rapport (entre 2 et 3 pages) en fin de séjour et de remettre, après soutenance, un exemplaire de la thèse au secrétaire général de la SHF.

Voici maintenant le calendrier des opérations :

- Le concours est ouvert ce jour. Je demande aux correspondants SHF de bien vouloir compléter l'information des collègues en affichant cette lettre dans les départements ou dans les UFR; l'avis de concours sera également consultable sur le site de la SHF (www.hispanistes.org).
- Les dossiers de candidature devront être adressés au secrétaire général de la SHF (Jean-Pierre JARDIN, Résidence Sévérina, 1, rue Jean-Jaurès, 92260 FONTENAY-AUX-ROSES) avant le 15 janvier 2006.
- Le comité de la SHF, réuni le 28 janvier 2006, classera ces dossiers par spécialités et les transmettra aux représentants de ces spécialités au sein du comité des sages.
- Le comité des sages se réunira au printemps 2006, à sa convenance mais avant les journées d'étude de Poitiers (12 et 13 mai), pour établir son classement et le transmettre au président de la SHF.
- Les résultats seront proclamés lors de l'Assemblée générale de la SHF qui se tiendra au cours des journées d'étude de Poitiers ; ils seront communiqués par courrier postal aux lauréats.
- Les bourses devront être utilisées dans l'année suivant leur attribution, c'est-à-dire en mai 2007 au plus tard.

Recevez, chers collègues, mes bien amicales salutations !

Georges MARTIN